

Carte des titres miniers

**Statut:**  
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion  
D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité  
B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué  
P-Eu écarté de renouvellement, U-Refusé

**Statut:**  
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité  
N-Refus de renouveler, Z-Désistement  
R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Statut du site d'extraction:**  
O Ouvert sous conditions, C Ouvert, F Fermé, N Non autorisé, T En traitement

**Substance extraite:**  
A Argile, B Bauxite, C Calcaire, D Ferreux, E Minerai de fer, F Minerai de silice, G Gravier, H Inflammable, I Terre jaune, J Terre rouge, K Terre noire, L Autre, M Ferme concessive, N Résidu minier, O Minerai de silice, P Minerai de silice, Q Autre, R Ferme concessive, S Résidu minier, T Toute

**Statut du site d'extraction:**  
O Ouvert sous conditions, C Ouvert, F Fermé, N Non autorisé, T En traitement

**Contrainte à l'activité minière:**  
Territoire réservé à l'État ou soustrait au zonage par la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi  
Périérie urbaine  
Territoire soustrait au zonage et à la désignation sur carte par arrêté ministériel de réserve et d'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel (sans permis)  
Territoire où le droit de zonage et de désigner sur carte est temporairement suspendu  
Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre  
Territoire incompatible avec l'activité minière

**Contrainte minière:**  
Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre  
Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

**À titre indicatif:**  
Information à titre indicatif

**Entente d'Eeyou Istchee Baie-James:**  
Terres de catégorie II  
Terres de catégorie III

**Entente Première Nation Abitibiwinini:**  
Entente Pilagan

**Entente de principe d'ordre générale (EPOG):**  
Nissanan de Béthanie, Essipit, Mashewash, Nutsukuan

**Frontières:**  
Frontière internationale  
Frontière interprovinciale  
Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998  
est de 12°46' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 1'07"

Système de référence géodésique North American 1983  
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
ZONE 17

48°30'00" Coordonnée géographique  
648000m E. Coordonnée UTM, Zone 17

**Echelle 1:50 000**

0 1000 2000 3000 mètres

**AVIS IMPORTANT**  
Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

